



Décision n°2022-985

Pôle Loire-Chézine

Objet : Couëron – Travaux de rénovation de l'éclairage public – Marché subséquent n°MS07NMEJ – Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux – Lancement de la consultation

Réf : 1.1.7

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 4.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision relative à un marché subséquent à un accord cadre, quel que soit son montant ou son objet,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il convient d'améliorer le patrimoine éclairage public existant sur la commune de Couëron,

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole,

Considérant que la nature et le contenu homogènes des travaux à réaliser ne permet pas un allotissement,

Considérant que, au sein de l'enveloppe budgétaire globale dévolue aux travaux d'entretien, rénovation et maintenance pour l'entretien, la rénovation et la sécurité de l'éclairage public des pôles, un montant estimatif de 125 500,00 € HT soit 150 600,00 € TTC est affecté à ces travaux,

Considérant que les travaux à engager sont prévus pour une durée de 5 mois,

Considérant qu'en application de l'accord-cadre multi-attributaire précité, il convient de lancer une mise en concurrence auprès des entreprises attributaires, pour la réalisation de ces travaux, les entreprises CITELUM, BOUYGUES ÉNERGIE ET SERVICES, EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES LOIRE OcéAN, CEGELEC INFRA BASSIN DE LOIRE CITEOS, LACIS, INEO ATLANTIQUE, SPIE CITYNETWORKS, ENTREPRISE DE RÉSEAUX ET SOURCES FAYAT,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°1055 et libellée Urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité, opération 2021 - N°10005, libellée Eclairage public – Entretien Rénovation Sécurité,

Décide

Article 1 – Couëron – Travaux de rénovation de l'éclairage public – Marché subséquent n°MS07NMEJ – Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux – Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord-cadre – Marché subséquent - Durée : 5 mois - Montant estimatif : 125 500 € HT, soit 150 600,00 € TTC,

Article 2 – Attribution et signature du marché subséquent à venir,

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **29 AOUT 2022**

Pour la Présidente,
Le membre du Bureau

Patrick GROLIER

mis en ligne le :

30 AOUT 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220829-2022_985DEC-AU
Date de télétransmission : 30/08/2022
Date de réception préfecture : 30/08/2022